



Qui doit payer l'installation d'un interphone ?

Par **glass and the dog**, le **25/02/2008** à **19:40**

J'habite au second étage d'un immeuble. C'est un appartement tout neuf dans un immeuble ancien. Il n'y a pas d'interphone, ni de sonnette. La porte principale au rez de chaussée est toujours fermée pour des raisons de sécurité. Résultat : mes amis doivent utiliser leur portable dès qu'ils sont en bas. Le hic, c'est que tous mes amis n'ont pas de portable. l'appartement est correct mais j'avoue avoir oublié de vérifier l'évidence. un simple interphone pour être joint. Question : Est-ce que la propriétaire est tenue de m'installer une sonnerie ou interphone (tout l'immeuble en est équipé sauf mon appart est celui d'en face qui sont neufs...) ou bien, cette installation doit être faite à mes frais ??? ce que je refuse de faire...